

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales 7.5**  
**subventions**

**Subventions 2024 aux**  
**coopératives scolaires**

**DATE DE CONVOCATION**  
16 février 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 29

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-02-08**

**L'an deux mil vingt quatre**  
**le vingt-deux février à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – M. FRESSEL – M. PETIT – M. BULARD  
– M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL à Mme VANDEL  
Mme MALINGE à Mme MEZRAR  
Mme BARRIERE à Mme QUOD-MAUGER  
M. BRUNET à M GOMIS  
M MIZABI à Mme DUDOUEU  
M. Frédéric GESLIN à M SACHOT  
Mme DUCHEMIN à M PETIT  
M. LEMAIRE à Francis GESLIN  
Mme DUVAL à Mme ESCLASSE  
M. JEANJEAN à Mme SEMIEM  
Mme CREVON à M ROGERET  
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS  
Mme FRIBOULET à M BULARD

**Mme Semiem est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur :** Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse et de la Coopération.

Depuis de nombreuses années, et en partenariat avec le personnel enseignant, la Municipalité a fait le choix de participer au financement des coopératives scolaires et d'encourager les voyages et sorties scolaires de fin d'année.

Les coopératives scolaires visent à développer un esprit de solidarité entre élèves et contribuent à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves et des enseignants dans l'école.

A ce titre, une subvention annuelle est versée à chacune des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville.

Le niveau de cette aide est calculé en fonction du nombre de classe, 35 € par classe, plus une dotation d'établissement d'un montant de 250 €.

Ainsi, pour l'année 2024, les subventions aux coopératives des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré sont proposées selon les montants suivants :

**École Monod-Camus** 250, 00 € sorties scolaires  
490, 00 € coopérative

**École J. Verne** 250, 00 € sorties scolaires  
350, 00 € coopérative

**École M. Pape-Carpantier** 250, 00 € sorties scolaires  
140, 00 € coopérative

**École M. Montessori** 250, 00 € sorties scolaires  
140, 00 € coopérative

**École H. Malot** 250, 00 € sorties scolaires  
210, 00 € coopérative

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les subventions aux coopératives scolaires 2024 ainsi proposées.

#### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget 2024 de la commune ;

#### **Considérant**

Que le niveau de l'aide financière est calculé en fonction du nombre de classe, soit 35 € par classe, plus une dotation d'établissement d'un montant de 250 € ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'approuver les subventions aux coopératives scolaires 2024 ainsi proposées :

**École Monod-Camus** 250, 00 € sorties scolaires  
490, 00 € coopérative

**École J. Verne** 250, 00 € sorties scolaires  
350, 00 € coopérative

**École M. Pape-Carpantier** 250, 00 € sorties scolaires  
140, 00 € coopérative

**École M. Montessori** 250, 00 € sorties scolaires  
140, 00 € coopérative

**École H. Malot** 250, 00 € sorties scolaires  
210, 00 € coopérative

**Article 2** : d'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits